

INFORMATION SUR LE VACCIN STAMARIL® CONTRE LA FIEVRE JAUNE



Fièvre jaune, la maladie

- ✓ La fièvre jaune (FJ) est une maladie grave pour laquelle il n'existe actuellement pas de traitement médicamenteux.
- ✓ C'est une fièvre hémorragique avec atteinte du foie, des reins et du système nerveux, mortelle dans 20 à 60% des cas. Le nombre de cas de fièvre jaune est estimé chaque année entre 18 et 50 pour 100 000 personnes séjournant en zones à risque de transmission.
- ✓ La maladie est due à un virus. Ce virus est transmis par des moustiques qui piquent surtout au crépuscule et à l'aube.
- ✓ La maladie existe dans de nombreux pays d'Afrique et d'Amérique du sud.
- ✓ Le nombre de cas de FJ dans ces pays a augmenté durant ces 20 dernières années.

Le vaccin et la vaccination

- ✓ Le vaccin, qui est constitué d'un virus vivant atténué, est la seule protection efficace. Il est disponible en Europe sous le nom de Stamaril®. Cette vaccination est obligatoire pour l'entrée dans certains pays (Règlement Sanitaire International).
- ✓ Ce vaccin ne peut être administré que dans un Centre de Vaccination Internationale (CVI), agréé par les autorités de santé.
- ✓ Le Certificat International de Vaccination qui vous est remis (*carnet jaune*) atteste que vous avez reçu un vaccin satisfaisant aux exigences de l'OMS. Ce certificat est valable dans les 10 jours après la date de la première vaccination et pour une durée de 10 ans. Il doit être présenté aux autorités de santé lors du passage de certaines frontières.
- ✓ La vaccination contre la fièvre jaune ne dispense pas des mesures de prévention personnelle anti-moustiques : répulsifs cutanés, vêtements et/ou moustiquaires imprégnés d'insecticide... Ces mesures de protection contre les moustiques contribuent également à éviter d'autres maladies comme la dengue, le Chikungunya, le paludisme, etc...

Qui peut recevoir le vaccin Stamaril®?

Toute personne en bonne santé, à partir de l'âge de 9 mois, qui doit se rendre, traverser ou résider en zone de circulation du virus.

DANS LES ZONES OU LE VIRUS EXISTE, MEME SI LA VACCINATION N'EST PAS REGLEMENTAIREMENT OBLIGATOIRE, ELLE EST FORTEMENT RECOMMANDEE.

Chez qui le vaccin Stamaril® est-il en principe contre indiqué ?

- ☑ Les personnes qui sont allergiques aux protéines de l'œuf, ou qui ont déjà présenté des réactions lors de vaccinations antérieures.
- ☑ Les personnes dont le système immunitaire est affaibli, quelle qu'en soit la raison. En particulier en cas de : traitement par des corticoïdes (cortisone), chimiothérapie, radiothérapie, traitement du cancer, leucémies, certains traitements au cours de maladies chroniques, infection par le virus du SIDA si le nombre des lymphocytes CD4 est $< 200/\text{mm}^3$, dysfonctionnement ou ablation du thymus.
- ☑ Les personnes intolérantes au fructose.

Précautions d'emploi, en particulier chez :

- ☑ Les enfants entre 6 mois et 9 mois quand l'exposition au risque de contracter la fièvre jaune ne peut être évitée.
- ☑ Les femmes enceintes (si l'exposition au risque de contracter la fièvre jaune ne peut être évitée).
- ☑ Les personnes qui présentent une infection avec de la fièvre.
- ☑ Les personnes infectées par le VIH mais qui ne présentent pas les symptômes de cette infection, en fonction des résultats de leurs examens sanguins.
- ☑ Les personnes qui ont reçu dans les jours précédents un autre vaccin vivant atténué (la vaccination par le Stamaril® doit en principe être reportée de 30 jours).

DANS TOUS LES CAS, IL APPARTIENT AU MEDECIN DU CENTRE DE VACCINATIONS INTERNATIONALES, DE DETERMINER SI VOUS POUVEZ RECEVOIR CE VACCIN.

Réactions possibles et effets indésirables du vaccin

Depuis 1990, plus de 500 millions de doses ont été distribuées dans le monde. Dans la grande majorité des cas, il ne se produit aucune réaction. Cependant, des effets indésirables mineurs peuvent survenir dans le mois suivant la vaccination. Il est recommandé de les signaler à votre CVI ou à votre médecin traitant.

Les effets indésirables suivants qui ont été signalés sont considérés comme :

Très fréquents :

Dans un quart à un tiers des cas, survenu d'une fièvre transitoire et sans gravité, dans les 10 jours suivant la vaccination.

Dans environ 1 cas sur 10, une réaction au point d'injection (rougeur, ecchymose, douleur, gonflement, induration).

Fréquents :

Dans environ 2 cas sur 100 des nausées, des vomissements, de la diarrhée, de la fièvre, des douleurs musculaires, une sensation de faiblesse, des douleurs articulaires.

Rares :

Dans moins de 1 cas sur 1.000 a été signalé un gonflement des ganglions qui se trouvent dans l'aisselle, du côté où le vaccin a été injecté.

Très rares :

Dans environ 1 cas sur 10.000 des réactions allergiques : éruptions cutanées, démangeaisons, urticaire, gonflement de la face pouvant aller jusqu'à des difficultés pour déglutir ou respirer, voire une perte de conscience.

Exceptionnels :

Dans 1 cas sur 200.000 dans le mois suivant la vaccination peuvent survenir : maux de tête, confusion mentale, raideur de la nuque, troubles de conscience, mouvements incontrôlés ou paralysie témoignant d'une atteinte du système nerveux, d'évolution parfois grave.

Dans 1 cas sur 250.000 dans les 10 jours suivant la vaccination peut survenir une affection ressemblant à la fièvre jaune (fièvre hémorragique avec atteinte du foie, des reins, du système nerveux), parfois d'évolution mortelle.

Ces effets exceptionnels surviennent plus fréquemment chez des personnes de 60 ans et plus, ainsi que chez les sujets atteints d'une maladie du thymus.

Ces effets indésirables ne remettent pas en cause le principe de la vaccination. Il appartient au médecin vaccinateur d'évaluer soigneusement avec chaque voyageur le bénéfice de cette vaccination en regard du risque potentiel de fièvre jaune au cours du séjour projeté, en fonction de la destination, de la saison, des conditions du séjour et des contraintes administratives.

Dans le cas où, pour un motif médical avéré, il serait décidé de ne pas réaliser la vaccination contre la fièvre jaune, un certificat de contre indication sera délivré.

Le pays accueillant le voyageur reste alors libre de lui refuser l'entrée.

Réf. HE CVI DIV 2013.0837 - version 1

La Société de Médecine des Voyages (SMV) est une association Loi 1901 regroupant les professionnels de santé à la médecine des voyages



Centre Hospitalier d'Aubagne
Edmond Garcin

